Auch, le 3 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restauration scolaire : le Département renforce son soutien aux familles de collégiens et aux producteurs gersois

À la rentrée 2026-2027, le Conseil départemental du Gers poursuit son engagement pour une restauration scolaire accessible aux familles, de qualité et ancrée dans les productions locales. Lors de la séance du Conseil départemental, les élus ont acté le maintien des tarifs des repas dans les collèges publics pour 2027, reconduit l'aide à la pension et à la demi-pension et proposé une aide exceptionnelle pour soutenir l'achat de viande biologique gersoise.

Après les évolutions tarifaires intervenues en 2025, le Département reconduit en 2027 les tarifs de restauration et d'hébergement en vigueur en 2026. Le prix de vente du repas reste ainsi fixé à **3,82 €**, dans un contexte où le coût de revient d'un repas est passé de 8,63 € en 2019 à 9,89 € aujourd'hui.

Une aide renforcée pour les familles modestes
Le Département pérennise également son dispositif d'aide à la pension et à la demi-pension, destiné aux familles gersoises dont les enfants sont scolarisés dans un collège public du territoire. Désormais, les familles bénéficiaires d'une bourse nationale sont automatiquement éligibles à l'aide départementale, sans démarche supplémentaire.
Pour l'année scolaire 2025-2026, **1 482 collégiens ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 134 006 €**, contre 836 élèves en 2024-2025.

Un coup de pouce exceptionnel à la viande biologique gersoise
Autre mesure : face à l'augmentation moyenne de 35 % en trois ans du coût de la viande biologique produite dans le Gers, le Département prévoit une aide exceptionnelle pour l'année scolaire 2026-2027. Elle s'élèvera à **1,50 €** par kilogramme acheté.Seront éligibles les volailles biologiques élevées et abattues dans le Gers, ainsi que les autres viandes biologiques nées, élevées et abattues dans le département.

Cette mesure vise à éviter que la hausse des coûts ne conduise les collèges à réduire leurs achats de viande biologique locale. Elle prolonge la Charte départementale de la restauration durable adoptée en 2021 et soutient directement les éleveurs gersois.
Avec ces décisions, le Département entend concilier quatre priorités : maîtriser le coût des repas pour les familles, maintenir une alimentation de qualité dans les collèges et soutenirles producteurs locaux et la filière bio.

Direction Communication du Conseil Départemental du Gers – communication@gers.fr– 05.62.67.40.73
81 Route de Pessan – BP 20569 32022 Auch Cedex 9

Le Mot de Jérôme Samalens, Vice-président du Conseil départemental chargée de l'Education

«Bien manger au collège ne doit être ni un privilège ni un choix impossible pour les familles. Le Département fait de la restauration scolaire un levier de santé, d'égalité et de vitalité économique pour nos territoires. Avec 73 % de produits locaux et 71 % issus de l'agriculture biologique dans nos assiettes, nous faisons le choix concret de soutenir nos producteurs gersois. Face à la hausse du prix de la viande bio, nous agissons pour préserver ces approvisionnements et garantir aux éleveurs des débouchés durables. Notre cap est clair : concilier qualité des repas, accessibilité pour les familles et soutien à l'agriculture locale. »